

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS210

AMENDEMENT

présenté par
M. Gernigon, rapporteur

ARTICLE 15

Au début de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« Ce »

le mot :

« Le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.